

l'industrie, ce n'est que peu avant la Seconde Guerre mondiale que les employeurs ont commencé à s'intéresser aux régimes de pension à l'intention de leurs employés; par la suite, ces régimes de pension se sont multipliés à un rythme accéléré.

Jusqu'en 1948, la plupart des employeurs confiaient la souscription de leurs régimes de pension soit à la Direction des rentes sur l'État du ministère du Travail (voir les pages 1192-1193) soit à une société d'assurance. On s'est ensuite tourné vers les fiduciaires constitués en corporation (sociétés de fiducie) pour la gestion des fonds de pension; dès 1953, les fonds en possession des régimes de pension à gestion fiduciaire étaient devenus un facteur dont l'importance se faisait sentir sur le marché des capitaux et constituaient un mode d'épargne en voie d'expansion. La gestion fiduciaire des caisses de pension peut également être assurée par des particuliers nommés comme tels par l'employeur ou par une société de caisse de pension. Il s'agit, en ce dernier cas, d'un organisme constitué en corporation sous le régime des lois fédérales ou provinciales régissant les sociétés de caisses de pension, les compagnies, etc.

Le tableau 24 fait voir la répartition des opérations de pension de 1960 à 1964.

**24.—Répartition des opérations de pension entre les caisses à gestion fiduciaire, les rentes souscrites par les sociétés d'assurance-vie et les rentes sur l'État, 1960-1964**

Poste et année		Régimes de pension à gestion fiduciaire	Rentes collectives souscrites par les sociétés d'assurance-vie	Rentes collectives souscrites par l'État
<b>Régimes</b>				
1960	nombre	1,140	6,564	1,556
1961	"	1,363	7,305	1,513
1962	"	1,547	8,276	1,437
1963	"	1,805 <sup>r</sup>	9,276	1,365
1964	"	2,119	10,048	1,312
<b>Adhérents</b>				
1960	nombre	1,004,624 <sup>r</sup>	469,339	185,000
1961	"	1,080,646 <sup>r</sup>	501,060	174,000
1962	"	1,130,521 <sup>r</sup>	536,886	161,090
1963	"	1,257,434 <sup>r</sup>	560,539	155,586
1964	"	1,336,542	570,925	149,026
<b>Contributions</b>				
1960	millions de dollars	393	146	30
1961	"	436	157	25
1962	"	472	172	20
1963	"	541 <sup>r</sup>	178	13
1964	"	597	207	10
<b>Actif (valeur comptable)</b>				
1960	millions de dollars	3,616	1,208	600
1961	"	4,074	1,397	610
1962	"	4,573	1,606	625
1963	"	5,175 <sup>r</sup>	1,818	623
1964	"	5,820	2,049	615

Les caisses de pension en fiducie tirent leurs revenus des contributions versées par les employeurs et les employés, des revenus de placements et des bénéfices réalisés sur la vente de valeurs. Les dépenses proviennent des paiements de pensions, des achats de pensions auprès d'un assureur à l'occasion de mises à la retraite ou de départs, des retraits au comptant à l'occasion de décès ou de départs, des frais d'administration et des pertes essuyées lors de la vente de valeurs. Les fonds sont placés en obligations fédérales, provinciales et municipales et en obligations de sociétés constituées en corporation, en actions, hypothèques, biens-fonds et relocations. Au cours des dernières années, les fiduciaires constitués en corporation ont lancé les caisses dites «de mise en commun» ou «classifiées», ce qui permet de fusionner les avoirs de différents régimes de